

## NOS RÈGLES LOCALES

- 1. HORS LIMITES:** Les limites du terrain sont définies par les piquets blancs et/ou les clôtures de périmètre autour du terrain.
- 2. ARBRES NOUVELLEMENT PLANTÉS:** Les monticules de copeaux et les arbres qu'ils entourent sont considérés comme étant des conditions anormales de terrain, le joueur doit prendre un dégagement sans pénalité selon la règle 16.1.
- 3. PLATES BANDES:** Toutes les plates-bandes de fleurs cultivées sont considérées comme Zone de jeu interdit. Le joueur doit prendre un dégagement sans pénalité selon la règle 16.1.
- 4. OBSTRUCTIONS INAMOVIBLES (têtes d'arrosage et drains) :** Un joueur dont la balle est sur une partie du terrain coupé ras peut prendre un dégagement si une obstruction inamovible sur sa ligne de jeu est à pas plus de deux longueurs de bâton du vert et à pas plus de deux longueurs de bâton de la balle.
- 5. ZONE OÙ LAISSER TOMBER LA BALLE (Trou #16) :** Comme option additionnelle aux règles de golf, un joueur dont la balle est dans la zone de pénalité devant le 16e vert peut laisser tomber une balle dans la zone de tombée située sur le côté gauche du vert.

**AIDE AUX GOLFEURS**  
**450-922-1552**

Pour connaître le positionnement des drapeaux aujourd'hui, consultez l'application



### **Parcours Rouville** **Évaluations - slopes**

	<b>Dames</b>	<b>Hommes</b>
I		74,8/140
I / II		73,9/138
II		72,9/129
II / III		71,3/128
III	76,4/138	70,8/127
III / IV	74,3/134	68,7/125
IV	72,9/131	67,7/121
IV / V	71,3/129	65,9/118
V	69,8/122	64,4/113
V / VI	67,6/121	63,1/107
VI	65,3/115	62,3/103



**Vallée du Richelieu**  
**Le club**

**Parcours Rouville**



Joueur: \_\_\_\_\_

Attesté par: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

